



Enquête annuelle de télécommunications 2003 (Annexe)

If you prefer this questionnaire
in English, please call:
(613) 951-2201

Fournisseurs de services de radiomessagerie et services de dépêche



Entreprise répondante

Information pour les répondants

Objectif de l'enquête

La présente enquête vise à collecter des données financières et d'exploitation pour mesurer et analyser des statistiques sur l'industrie des télécommunications, (services aux entreprises ou revendeurs). Ces données sont agrégées pour produire des estimations de la production économique nationale et provinciale au Canada, de même que des estimations de l'activité par industrie. Ces estimations sont utilisées par le gouvernement pour la planification de ses programmes et de ses politiques au niveau national et régional, par le secteur privé pour mesurer le rendement de l'industrie et pour développer des marchés et par des organisations internationales de télécommunications et par le grand public pour mieux comprendre le rôle de ce secteur à l'intérieur du tissu socio-économique du Canada. Les résultats agrégés de la présente enquête paraîtront dans la publication no. 56-001-XIF au catalogue de Statistique Canada.

Loi autorisant la collecte des données

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier et de diffuser des statistiques qui divulgueraient des renseignements obtenus à partir de la présente enquête et qui se rattacheraient à une entreprise identifiable sans d'abord avoir obtenu l'autorisation par écrit de cette entreprise. **Les données qui seront inscrites sur le présent questionnaire seront traitées confidentiellement, serviront à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée uniquement.** Ni la Loi sur l'accès à l'information ni aucune autre loi n'ont d'influence sur les dispositions sur la confidentialité de la Loi sur la statistique. **Prière de noter que Statistique Canada ne partage aucune réponse avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada.**

Entente de partage de données

Pour réduire le fardeau de réponse et s'assurer de produire des données plus uniformes, Statistique Canada a signé, aux termes de l'article 11 de la Loi sur la statistique, une entente de partage de données avec l'Institut de la statistique du Québec en vue de partager les données de cette enquête sur les établissements répondants du Québec et aux termes de l'article 12 de la Loi sur la statistique avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), un accord en vue de l'échange des données de la présente enquête pour ce qui est des industries de services de télécommunications. La Loi sur la statistique du Québec donne à l'Institut de la statistique du Québec le droit de recueillir lui-même les renseignements demandés dans le présent rapport et contient les mêmes dispositions que la Loi sur la statistique fédérale en ce qui concerne la confidentialité et les pénalités pour la divulgation de l'information.

Le paragraphe 12(2) de la Loi sur la statistique prévoit que lorsque l'intéressé donne par écrit au statisticien en chef avis de son opposition à la communication des renseignements par Statistique Canada, ceux-ci ne peuvent être communiqués au ministère ou à la personne morale à moins que ces derniers ne soient autorisés par la loi à exiger de l'intéressé qu'il fournisse cette information. Le CRTC est autorisé par la loi à exiger le répondant de fournir l'information en vertu de l'article 37 de la Loi sur les télécommunications. Les renseignements communiqués au CRTC seront traités en vertu des exigences de l'article 39 de la Loi sur les télécommunications.

Période de déclaration et couverture

Le présent questionnaire devrait être rempli pour votre exercice financier le plus récent ayant pris fin le 31 mars 2004.

Procédures de retour

Prière de retourner le ou les questionnaire(s) dûment rempli(s) dans les 45 jours de sa (leurs) réceptions dans l'enveloppe ci-incluse ou par télécopieur au (613) 951-9920. Si vous prévoyez avoir de la difficulté à respecter ce délai, veuillez informer Statistique Canada de la date à laquelle vous vous attendez à produire ce ou ces questionnaire(s).

Instructions relatives aux répondants

Prière de répondre à toutes les questions qui se rattachent à vos opérations; biffer la/les cellule(s) ou section(s) qui ne s'appliquent pas à votre entreprise afin de réduire les risques de rappel. Des instructions et des définitions détaillées des termes utilisés dans le présent questionnaire figurent à l'intérieur du Guide de déclaration. Veuillez vous reporter à ce guide afin de vous assurer que vos réponses sont conformes à celles fournies par d'autres répondants.



Aide

Si vous avez besoin davantage d'aide ou de formulaires additionnels, prière de communiquer avec :

Section des télécommunications
Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique
Statistique Canada
Édifice R.H. Coats, 7^e étage
Ottawa, Ontario, K1A 0T6

Téléphone : (613) 951-2201
Courriel : michael.lynn@statcan.ca
Téléphone : (613) 951-2741
Courriel : cimeron.mcdonald@statcan.ca
Télécopieur : (613) 951-9920

Merci de votre collaboration



Annexe

Instructions: Pour les activités qui se déroulent dans plus d'une province ou territoire, veuillez fournir une ventilation par provinces des totaux. Chaque ligne devrait additionner à la quantité enregistrée dans la cellule principale du questionnaire, référencée par les quatre chiffres suivant la lettre 'A', A----, à moins d'indication contraire (p. ex., Commutation par paquet, ligne A4 basé sur plusieurs cellules, reporté au formulaire principale). (Nota : les estimations sont acceptées).

Veuillez indiquer les **provinces** ou **territoires**, le cas échéant. (Pour plus de quatre provinces, utiliser des feuilles additionnelles)



--	--	--	--

Revenus d'exploitation (Module 1 dans le questionnaire)

	Cochez une case : ☐ (000 \$) ou ☐ (%) du total déclaré dans le questionnaire			
A. Revenus d'exploitation de télécommunications	A1014			
1. Services de télécommunications en gros et transferts	A1208			
2. Radiomessagerie	A1209			
3. Services de dépêche (Radiocommunications)	A1403			
4. Résiduel (basés sur les cellules 1014, 1210, 1054, 1057, 1215, 1060, 1063, 1066 et 1069)	A1070			
Total - Revenus d'exploitation de télécommunications	A1101			
B. Revenus d'exploitation non télécoms	A1102			
C. Total - Revenus d'exploitation (Services de/non télécommunications)				
Cochez une case : ☐ (#) ou ☐ (%) du total déclaré dans le questionnaire				
D. Clientèle (en fin d'exercice)	A1142			
1. Radiomessagerie, bande étroite SCP	A1149			
2. Services de dépêche (Radiocommunications)	A1156			
3. Autres (veuillez préciser) ➤				
Cochez une case : ☐ (000 \$) de la cellule A1102 ou ☐ (%) de la cellule A1102				
E. Distribution des revenus d'exploitation par catégorie de clients :	A1103			
1. Clients au Canada :	A1109			
De résidence (individuels et ménages)	A1110			
D'affaires et autres				
2. Clients hors Canada (étrangers)				
Total - Revenus d'exploitation	=A1102 ou 100 %	=A1102 ou 100 %	=A1102 ou 100 %	=A1102 ou 100 %

Dépenses d'exploitation (Module 2 dans le questionnaire)

	Cochez une case : ☐ (000 \$) ou ☐ (%) du total déclaré dans le questionnaire			
A. Dépenses d'exploitation de télécommunications	A2046			
B. Dépenses d'exploitation de non télécommunications	A2056			
Total - Dépenses d'exploitation	A2057			

Dépenses en immobilisations (Module 5 dans le questionnaire)

	Cochez une case : ☐ (000 \$) ou ☐ (%) du total déclaré dans le questionnaire			
A. Construction	A5009			
B. Machinerie et outillage	A5018			

--	--	--	--

A. Coûts en main-d'oeuvre :

A6007			
-------	--	--	--

- | | | | |
|-------|--|--|--|
| A6008 | | | |
|-------|--|--|--|

- | | | | |
|-------|--|--|--|
| A6009 | | | |
|-------|--|--|--|

--	--	--	--

Cochez une case : ☐ (#) d'employés ou ☐ (%) d'employés déclaré dans le questionnaire

- | | | | |
|-------|--|--|--|
| A6012 | | | |
|-------|--|--|--|

- [illegible]

[illegible]

A. Stations cellulaires ou répéteurs :

A8108			
-------	--	--	--

- | | | | |
|-------|--|--|--|
| A8110 | | | |
|-------|--|--|--|

- | | | | |
|-------|--|--|--|
| A8112 | | | |
|-------|--|--|--|

- [illegible]

our inform